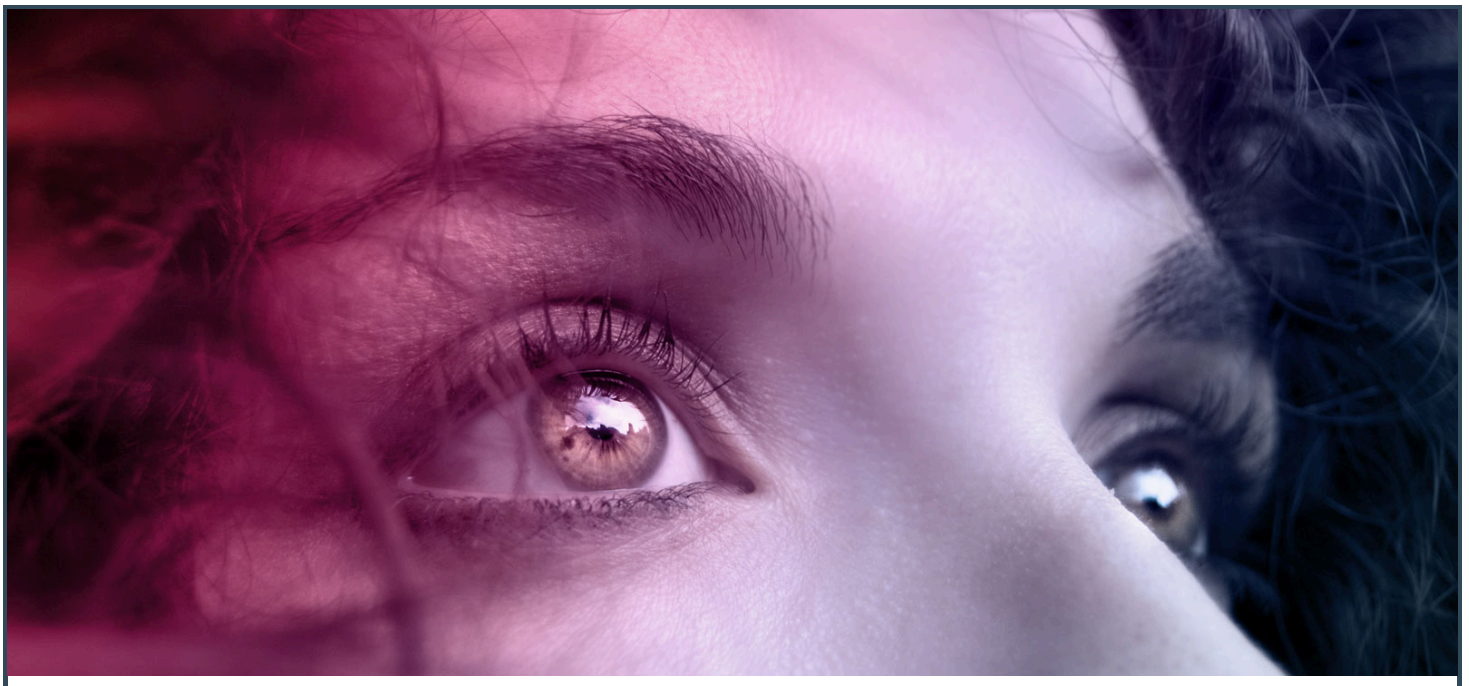
ÉGALITÉMAG.com

la newsletter

Avril 2026

N°17

LE REGARD D'ÉGALITÉMAG



La nécessité de la réforme de la Moudawana est partout. Dans les prétoires, dans les statistiques de la Banque Mondiale, dans les revendications des associations, dans les vies silencieuses de femmes qui attendent. Cette newsletter en témoigne : le Code de la famille n'est pas un texte parmi d'autres. C'est le nœud central où se rejoignent l'inégalité économique, la filiation niée, l'héritage confisqué et le travail domestique invisibilisé.

Oui, le Maroc a une Constitution qui proclame l'égalité. Mais une Constitution ne nourrit pas une mère célibataire, ne restitue pas à une divorcée les années consacrées au foyer, ne donne pas à une fille les mêmes droits successoraux qu'à son frère. Ce que font les lois, en revanche, c'est de fixer le cadre, y compris quand ce cadre est injuste.

Cette newsletter réunit trois articles et une chronique qui convergent vers la même exigence : une réforme structurelle, sans demi-mesures, avant que le vote parlementaire ne referme une nouvelle fois la fenêtre d'opportunité.

Au sommaire :

1. Code de la famille : le premier frein économique des Marocaines
2. La Moudawana à l'épreuve des frontières
3. Code de la famille : les cinq exigences des associations pour une législation égalitaire
4. Chronique : Le travail domestique, pilier invisible de l'ordre patriarcal, par Osire Glacier

Aïcha Zaïmi Sakhri
Directrice de publication,
Egalitemag

ACTU

Par Dounia Z. Mseffer



Code de la famille : le premier frein économique des Marocaines

Un nouveau rapport de la Banque mondiale, publié en février 2026, révèle que les lois sur l'égalité des chances économiques ne sont appliquées qu'à moitié dans le monde. Ainsi, seulement 4 % des femmes dans le monde vivent dans des économies qui garantissent une égalité juridique quasi-totale. Au Maroc, les chiffres dévoilés par l'institution pointent vers une urgence nationale : avec un cadre juridique globalement inférieur à la moyenne mondiale, il est impossible de parler d'autonomisation économique des femmes sans une refonte profonde du Code de la famille.

Le constat du rapport de la banque mondiale "*Femmes, entreprises et droit*" est sans appel : seules 4 % des femmes à l'échelle mondiale vivent dans des pays garantissant une égalité juridique quasi-totale, et même si ces lois étaient pleinement appliquées, elles ne bénéficieraient que des deux tiers des droits légaux des hommes.

“*Sur le papier, la plupart des pays s'en sortent plutôt bien avec un score moyen de 67 sur 100 [...]. Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer ces lois, le score chute à 53*”, a déclaré dans un communiqué de presse Indermit Gill, économiste en chef au sein du Groupe de la Banque mondiale. Ces chiffres révèlent ainsi d'énormes inégalités d'opportunités, fournissant aux décideurs politiques la preuve que les discriminations de genre sapent directement le potentiel de croissance des économies en développement.

Lire la suite de l'article sur le site

ACTU

Par Dounia Z. Mseffer



La Moudawana à l'épreuve des frontières

Au quotidien, que ce soit dans les tribunaux ou les consulats marocains à l’étranger, les couples de confessions différentes doivent faire face à de nombreux blocages et défis en matière de mariage, de divorce et d'héritage sous l'actuelle Moudawana. Un parcours incertain et inégal à l’origine de plusieurs drames. Détails.

Les mariages mixtes ne sont pas une exception marginale, mais une réalité qui s’impose de plus en plus pour la société marocaine surtout dans un contexte mondialisé marqué par une mobilité transnationale croissante des personnes. Selon le rapport du ministère public publié en mars 2025, 9.432 demandes d'autorisation de mariage mixte ont été traitées au cours de l'année 2023. Sur ce total, la justice en a autorisé 8.318. Si pour ceux qui vivent au Maroc, l'obtention de cette autorisation relève du parcours du combattant, pour celles qui vivent au-delà des frontières, les défis sont encore plus importants et provoquent de véritables drames. En cause : une incompatibilité fondamentale entre deux visions du droit. D'un côté, le référentiel religieux ; de l'autre, les régimes laïcs européens qui excluent toute discrimination fondée sur la religion ou le sexe. Au nom de cet ordre public universel, les tribunaux étrangers rejettent de plus en plus

les jugements marocains, préférant appliquer leurs propres lois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : entre 2019 et 2023, la Fondation Hassan II pour les MRE a traité 12.057 plaintes, avec une forte recrudescence constatée à partir de 2021. Si la majorité des requêtes relèvent du cauchemar bureaucratique (28 % de plaintes procédurales et 28 % d'administratives), les affaires familiales liées au statut personnel représentent 6 % du volume global, soit 748 plaintes.

Lire la suite de l'article sur le site

ACTU

Par Dounia Z. Mseffer



Code de la Famille : Les cinq exigences des associations pour une législation égalitaire

Plus de vingt ans après la promulgation du Code de la famille, et au cœur des débats houleux autour de sa révision, la société civile monte au créneau. Lancée le 11 mars 2026, la campagne de plaidoyer "*Pour la réforme globale du Code de la famille… notre voix compte !*" réclame une refonte structurelle du texte, dénonçant les discriminations persistantes et la marginalisation des familles monoparentales.

En finir avec les demi-mesures

L'heure n'est plus aux réformes partielles. C'est le message clair envoyé par l'Alliance associative pour les droits des mères célibataires et leurs enfants au Maroc, réunissant notamment l'Union de l'Action Féministe (UAF), la Fédération de la Ligue des Droits des Femmes (FLDF), l'association 100% Mamans et la Fondation espagnole AIDA. Ces dernières demandent l'adoption d'une approche structurelle qui mette fin aux discriminations persistantes et adapte le droit de la famille aux réalités sociales contemporaines.

“Notre campagne appelle à une révision intégrale de la Moudawana afin de garantir une protection réelle et effective des droits des femmes, conformément au principe d’égalité inscrit dans la Constitution marocaine et aux engagements internationaux ratifiés par le Maroc, notamment en matière d’élimination des discriminations à l’égard des femmes”, explique Hind Chokri, Directrice de l'Association 100% Mamans.

Lire la suite de l'article sur le site

CHRONIQUE

Par Osire Glacier



Le travail domestique, pilier invisible de l’ordre patriarcal

Faire la vaisselle, gérer les enfants, veiller sur les aînés, ce travail-là ne compte pas. Pas dans le PIB, pas dans les patrimoines, rarement dans les divorces. Et pourtant, sans lui, l’économie s’effondre. La sociologue Osire Glacier démonte ici les rouages d’un système qui a fait du travail domestique des femmes le socle invisible, et gratuit, de l’ordre patriarcal.*

Telle qu’elle est traditionnellement conçue, l’organisation sexuelle du travail dissimule de profondes inégalités économiques entre les sexes au sein des familles. En répartissant les tâches selon des rôles de genre supposés naturels, cette organisation condamne encore aujourd’hui une grande partie des femmes, en particulier les plus marginalisées, à la dépendance économique, à la précarité et, dans certains cas, à une forme de servitude domestique. En invisibilisant la contribution économique des femmes dans la sphère privée, cette division du travail participe à la reproduction d’un ordre social profondément inégalitaire.

Il est vrai que les nouvelles générations adhèrent de moins en moins strictement au modèle traditionnel. L’évolution des conditions économiques y contribue largement. Dans la plupart des

sociétés contemporaines, le salaire d'un seul individu ne suffit plus à subvenir aux besoins du foyer. Le travail rémunéré des femmes s'impose donc comme une nécessité. Cependant, si les attitudes à l'égard de l'emploi féminin ont évolué, ces transformations ont peu bouleversé l'organisation structurelle de la division sexuelle du travail ni les identités de genre qui la sous-tendent.

Lire la suite de la chronique sur le site

Si on vous l'a transféré n'hésitez pas à vous abonner pour la recevoir chez vous et surtout, à partager autour de vous!

Merci de nous lire et de nous faire connaître !

Faites-nous part de vos commentaires par e-mail : contact@egalitemag.com
et invitez un ami à s'inscrire à notre Newsletter.

Vous recevez cet e-mail parce que vous vous êtes inscrit à La Newsletter de égalitémag.com
Gérer vos préférences | Voir notre politique de confidentialité | vous désabonner

Copyright © EGALITEMAG.com, 2025